



**Organisme de bassin versant
Abitibi-Jamésie**

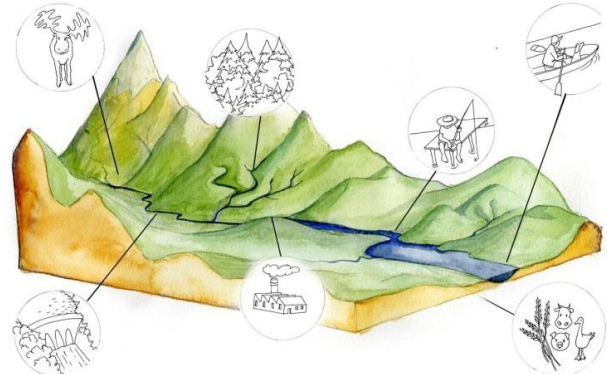
L'Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie (OBVAJ) est un organisme de concertation, reconnu par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), dont la mission est de promouvoir et coordonner la gestion intégrée de l'eau par bassin versant. L'OBVAJ n'est pas un groupe de pression environnemental, mais plutôt un organisme de planification et de coordination des actions en matière de gestion de l'eau. Il s'agit de faire de la concertation afin de décider régionalement de l'avenir de la ressource eau. Dans une perspective de développement durable, l'OBVAJ assure une cohésion régionale, évite les doublons et permet de concilier les usages parfois conflictuels.

Pour ce faire, l'organisme a rédigé un Plan directeur de l'eau (PDE). Le Plan directeur de l'eau de l'OBVAJ (rivières Abitibi, Harricana et Bell) présente les actions à mettre en place pour atténuer ou solutionner certaines problématiques identifiées par les scientifiques et les citoyens du territoire. Avec des partenaires, l'OBVAJ participe à la mise en œuvre d'actions de restauration, de protection et de sensibilisation sous la forme de projets d'infrastructures, d'acquisitions de connaissances, ou de transferts de connaissances.



Qu'est-ce qu'un bassin versant?

- Territoire dont les limites sont déterminées naturellement par la topographie/géologie de la région et non pas par l'homme.
- C'est un territoire qui couvre l'ensemble des terres recueillant les eaux de ruissellement et les eaux souterraines dont est constitué un cours d'eau, un peu comme un parapluie inversé.
- Territoire où toutes les précipitations et les eaux de ruissellement aboutissent dans un même cours d'eau.



Le bassin versant comprend:

Le territoire (sol) sur lequel l'eau s'écoule incluant:

- Les eaux de surface;
- Les eaux souterraines;
- L'eau emmagasinée dans le sol;
- L'eau emmagasinée dans les êtres vivants (végétation, animaux, êtres humains)

Le bassin versant comprend non seulement les cours d'eau et les lacs mais les terres drainées aussi. Ce qui veut dire que le bassin versant comprend l'eau, les écosystèmes (la faune et la flore terrestre et aquatique) et les différents acteurs de l'eau sur le territoire.

Les bassins versants n'ont pas:

- Des limites fixées arbitrairement ou artificiellement par l'être humain comme le sont les limites administratives;
- Une superficie correspondant à celle des municipalités, des MRC ou des terres forestières et agricoles.

Pour des informations supplémentaires visiter le www.obvaj.org